

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 32

Artikel: Lausanne, le 8 juillet 1865
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178124>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT (franc de port) :

Un an : 4 fr. — Six mois : 2 fr. — Trois mois : 1 fr.

Tarif pour les annonces : 15 centimes la ligne ou son espace.

On peut **s'abonner** aux Bureaux des Postes; au Cabinet de lecture, place de Saint-Laurent, à Lausanne; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro Vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 8 juillet 1863.

Nous sommes arrivés dans la saison des fêtes. Les sociétés nombreuses au moyen desquelles se manifeste l'activité de notre pays, choisissent toute la belle saison pour se réunir, discuter leurs intérêts et mettre en relations plus intimes leurs membres des diverses parties du canton et de la Suisse.

Ainsi, dimanche dernier a vu s'ouvrir le tir fédéral de Schaffhouse, cette grande solennité nationale, dont le retentissement devient d'autant plus grand que les idées libérales font plus de chemin en Europe. La pluie qui paraissait vouloir contrarier nos tireurs et surtout nos orateurs de la grande tribune populaire, la pluie dis-je a fait place au temps le plus splendide. Le *petit Conteuro* n'a pu se rendre sur les bords du Rhin, et il laissera ses grands frères parler à leur aise de notre belle fête Suisse.

Une autre fête, plus modeste dans ses proportions, mais bien grande par le but de la société qui la célébrait, avait aussi lieu dimanche dernier dans notre beau Jura et au milieu de l'intelligente et hospitalière population de la Vallée du lac de Joux. Je veux parler de la réunion de la *société vaudoise de secours mutuels*. Vendredi soir et samedi matin, on voyait arriver au Sentier les délégués des 24 sections, qui n'avaient pas craint de braver la pluie et le froid pour s'occuper des intérêts de leur association. Plusieurs avaient saisi avec empressement cette occasion de visiter une contrée nouvelle pour eux; mais le temps paraissait d'humeur à déjouer tous les projets. Malgré cela, on ne voyait que des visages joyeux, des cœurs contents, qui remerciaient la Providence d'avoir accordé à notre pays ces ondées bienfaisantes qu'il désirait depuis si longtemps.

Dans les réunions annuelles de la société vaudoise de secours mutuels, la journée du samedi est toujours consacrée à l'assemblée générale des délégués des sections. On trouve là réunis des sociétaires des Alpes et du Jura, de la plaine et de la montagne, de la campagne et de la ville. On examine la gestion des comités locaux et celle du comité central, les discussions s'engagent et chacune de ces séances contribue à la réalisation de quelque progrès dans la

marche de la société. Je n'entre pas ici dans le détail des opérations de samedi dernier; cela n'intéresserait que les membres de la société, trop peu nombreux encore (quoiqu'ils soient 2500).

Le programme de la journée annonçait une promenade autour du lac de Joux. Mais le moyen de sortir quand il pleut à torrents et qu'il fait une température à vous faire endosser vos plus chauds habits d'hiver! Force fut donc de rester au Sentier où, il faut le dire, personne ne se disait malheureux.

Vers cinq heures, une colonne de plus de vingt chars partait pour le Brassus, où les membres de la société croyaient devoir terminer une fête si cruellement compromise par le temps. La musique militaire de La Vallée, dont la réputation est faite depuis longtemps, mais dont on ne saurait trop louer la complaisance et le zèle infatigables, animait de son riche répertoire la gaité et l'entrain qui présidaient à la réunion, et samedi était bien près de finir quand les membres songèrent à régagner leurs logis.

La journée du lendemain réservait une surprise à tous ceux qui avaient pris leur parti d'être mouillés et remouillés. Le soleil se leva radieux sur les verts coteaux de la vallée, et l'on vit arriver d'Yverdon, de Ste-Croix, de Vallorbes, et de toutes les localités voisines, de nombreux véhicules apportant un nouveau contingent de sociétaires. Aussi la colonne était-elle fort respectable quand elle se rendit au temple, pour y tenir l'assemblée générale des membres de la société. Une belle et touchante prière de M. le pasteur Rapp commença la cérémonie. M. Meystre, président de la société, dans un discours plein d'élévation, s'efforça de retracer l'origine chrétienne du principe de la mutualité, et la Société de chant sacré vint ajouter des émotions nouvelles à celles qu'éprouvait l'assemblée.

Qu'ajouter maintenant? Le banquet qui suivit et où se trouvaient réunis plus de 400 convives, fut animé par les discours, les toasts, les chants, qui se succédaient sans interruption; la musique militaire continuait à prêter le concours de ses sons joyeux, et malgré l'absence de discussions politiques ou religieuses (interdites par les statuts de la so-

ciété), le champ à exploiter était encore assez vaste pour que les sentiments patriotiques et de confraternité pussent se donner un libre essor. Des délégués de la Société de secours mutuels de Morez (France) assistaient à la réunion et affirmaient par leur présence que, par dessus les barrières qui séparent les peuples, les amis de l'humanité peuvent se tendre la main. Est-il besoin de dire que le sexe aimable du Sentier avait tressé de ses agiles mains ces guirlandes, ces fleurs qui ornaient la grande cantine et qu'il ajoutait par sa présence aux charmes de la journée ?

Vers le soir, le soleil dorait de ses feux la dent de Vaulion, qui se dessine au fond de la vallée, le lac reprenait ses fraîches teintes, les forêts du Risoux projetaient sur les collines leurs sombres couleurs, et la nature toute entière se montrait d'autant plus riante qu'elle était plus triste la veille.

Le lendemain matin, chacun reprenait le chemin de son foyer, par une journée splendide, emportant le meilleur souvenir de cette fête, et surtout de la cordiale hospitalité qu'il avait reçue à La Vallée.

—————
Une curieuse page
de l'Histoire du canton de Vaud.

L'histoire rapporte parfois des faits si extraordinaires, et cependant si peu éloignés de nous, qu'on serait souvent tenté de douter de leur véracité, tant ils nous paraissent impossibles, si l'on compare leur époque à celle où nous vivons; preuve glorieuse et frappante de la marche de la civilisation et de l'adoucissement des mœurs.

On lit dans *l'Essai sur les Communes*, au chapitre intitulé *de la garde bourgeoise et du guet*: « La première ordonnance concernant le service des gardes de commune est des 6 et 14 mai 1706. Elle portait que toutes les communes devaient établir des gardes armés pour veiller pendant la nuit à la sûreté des voyageurs. Ces gardes avaient essentiellement pour consigne de parcourir les grands chemins alors infestés de brigands. Un mandat du 14 avril 1739 statuait que le service des gardes bourgeois à Lausanne, devait se faire par tous les bourgeois et ressortissants de la ville sans distinction d'écclesiastiques et de séculiers; que toutefois ceux qui étaient appelés à faire leur tour de garde, pouvaient fournir des remplaçants ou payer une contribution équivalente à ce service; que personne n'en était dispensé excepté les veuves et les orphelins. »

On aurait peine à comprendre la nécessité de pareilles précautions si l'histoire ne venait les justifier. Voici ce que dit à ce sujet M. J. Olivier dans son ouvrage sur le canton de Vaud :

« Ce peuple en faveur de qui Davel s'était levé avait alors une condition bien misérable (ceci se passe dans la première moitié du XVIII^e siècle); tout confirme le tableau que le major en a tracé

dans son manifeste et dans son discours sur l'échaudé. L'agriculture et le service militaire ou civil était ses seules ressources, et le gouvernement, loin de l'aider à en tirer tout le parti possible, l'écrasait souvent par le monopole. On ne faisait rien pour les routes et, lorsque vers le milieu du siècle on commença à s'en occuper, on y vit avant tout l'intérêt de Berne, de la capitale du souverain, et de ses relations avec une province, comme la république appelait alors le pays romand. Cette contrée qui aujourd'hui n'est presque plus qu'un jardin, un verger continual, renfermait beaucoup de terrains incultes et des districts entiers peu abordables aux voyageurs. Ces confiants rivages du Léman où l'on ferme à peine le soir sa maison, avaient, comme ceux des mers de Sicile et de Grèce, leurs bandits. Cinquante ans auparavant on avait eu les sorciers qui disparaissent, moins par les supplices dont le gouvernement reconnut lui-même l'inutilité que par une autre direction des esprits. A leur place on eut des voleurs organisés. On n'osait pas sortir le soir de sa maison. Tel pont, tel passage le long d'un bois, étaient dangereux. Le pont d'Allaman sur l'Aubonne, dont une forêt penchée ombrage l'abord, le col du Jorat, bas et sombre; sur la route de Bourgogne, les ravins boisés, tels étaient les lieux particulièrement infestés. On ordonna des patrouilles générales. Chaque commune devait fournir autant d'hommes qu'elle avait accoutumé de le faire en temps d'alarme. Les soldats armés de fusils et de baïonnettes, avaient en outre avec eux de bons chiens, pour découvrir les rôdeurs de nuit. Ces patrouilles surveillaient les grandes et petites routes dans leurs deux lignes principales, savoir de Coppet jusqu'au delà du Jura et, de Lausanne, par La Sarra, jusqu'en Bourgogne.

« Il fut « défendu que personne n'eut à sortir de nuit sans une obligation très pressante » : les chefs de commune « devaient visiter toutes les maisons pour savoir si quelqu'un était absent, dans ce cas le questionner à son retour, et procéder contre lui selon l'exigence du fait. » Un grand nombre de gens suspects furent saisis et roués vifs. Un contemporain dit avoir vu lui-même « des vingt à trente roues à la fois chargées de meurtriers et de voleurs. » — Il s'était formé des bandes bien organisées, car l'une d'elles ne craignit pas d'assaillir la métairie d'un riche paysan dont la famille et les domestiques faisaient une douzaine de personnes. Ils garottèrent tout ce monde, les tourmentèrent cruellement, mirent les pieds du maître au feu et les lui brûlèrent jusqu'aux cuisses, le frappant en outre à l'assommer pour lui faire déclarer où il avait caché son argent; ils l'achevèrent ainsi que la femme et quelques domestiques, emportèrent tout ce qu'ils trouvèrent et disparurent « sans qu'on n'ait rien pu apprendre d'eux ni savoir ce qu'ils étaient devenus. »

Au dire de la tradition, des villages entiers étaient suspects. Elle confirmerait donc le fait suivant,